

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 598)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CF324

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

-----

### ARTICLE 8 QUINQUIES A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'article 8 *quinquies* A qui vise à attribuer une fraction de l'accise sur les énergies autres que les gaz naturels et les charbons (ancienne TICPE) aux collectivités territoriales ayant adopté un PCAET, un SRCAE ou un SRADDET.

De nombreuses aides financières sont déjà mobilisées par l'État pour soutenir les actions mises en œuvre au niveau local par les collectivités territoriales, notamment par le biais de l'Agence de la transition écologique (ancienne ADEME).

Si l'ensemble des régions et des EPCI concernés ont mis en place un plan, le présent article représenterait un coût de près d'un milliard d'euros pour l'État. En outre, le nouveau « fonds vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, doté de 2 milliards d'euros dans le présent projet de loi, permettra de soutenir les collectivités en matière environnementale.